CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HAUT VAL DE SÈVRE

Accusé de réception en préfecture
079-200002244-20261109-DELIB05-11-26-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 16/11/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 9 novembre 2026

❖❖❖❖

L'an deux mil vingt-six le neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 novembre 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Laurent DUPUIS, Nathalie LIEVENS, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Stéphane BAUDRY, Président, Frédéric BOURGET, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Morgane SEMERDJIAN (pouvoir à Céline RIVOLET), Sylvie VIVIER, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Catherine PELAUD

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

❖❖❖❖

Délibération N° 05-11-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DE L'EPRD 2027

Madame la Vice-Présidente expose :

Préalablement au vote de l'EPRD 2027, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement 2027 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil d'Administration autorise à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à l'EPRD 2026.

021 -Remboursement des dettes financières

Article 165_dépôts et cautionnements = 7 950 €

022-Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

Article 21

° 2154 _matériel et outillage = 3 000€

° 2184_mobilier = 1 250€

TOTAL DES EMPLOIS = 12 200€

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à l'EPRD 2026 et ce avant le vote de l'EPRD 2027 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document intervenant dans le règlement ce dossier.**

La Vice-Présidente,
Céline RIVOLET

CIAS HAUT VAL DE SEVRE ★ ST MAIXENT L'ECOLE ★

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE